

**Zeitschrift:** L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier  
**Herausgeber:** L'effort cinégraphique suisse  
**Band:** - (1931)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** Association cinématographique Suisse romande

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Association cinématographique suisse romande

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 1931 à la Brasserie Centrale, à Genève

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser de ne publier qu'aujourd'hui un résumé du procès-verbal de l'Assemblée de L'ASSOCIATION CINÉMATOGRAPHIQUE SUISSE-ROMANDE. En effet, M. Georges HIPLEH jr. est intervenu auprès du très aimable M. BECH, secrétaire de l'Association, pour nous empêcher d'avoir le procès-verbal. Cet acte belliqueux contrastant avec la stricte neutralité que nous avons toujours observée jusqu'à ce jour — et nous nous excusons de devoir changer, aujourd'hui seulement nous l'espérons, de ligne de conduite — ce geste indigne d'un « grand directeur », dont nous avons même impartialement relevé l'activité dans nos numéros 1 et 2, cette mesquinerie sera appréciée comme il convient par nos fidèles lecteurs de la Suisse romande, membres de l'Association.

Il s'agit de savoir une fois pour toutes si un organe corporatif est destiné à être le défenseur de l'industrie cinématographique suisse tout entière ou simplement le porte-parole d'un homme ou d'un petit groupe, contre des collègues. Pour nous, nous

n'avons qu'un but : l'union pour la cause qui nous est chère, le triomphe de la cinématographie en Suisse.

Et, puisque l'occasion nous est offerte, un chaleureux « merci » à l'ASSOCIATION DES LOUEURS DE FILMS, à son dévoué président, M. le Dr EGGHARD, et à tous ses sympathiques collègues, à l'ASSOCIATION CINÉMATOGRAPHIQUE SUISSE ALLEMANDE, amis connus et inconnus, et même à la plupart des membres de l'ASSOCIATION CINÉMATOGRAPHIQUE SUISSE-ROMANDE de nous avoir si bien compris et soutenus. L'ère des querelles doit finir. Nous osons espérer que M. Hipleh comprendra, dans un avenir très prochain, que le vœu de nos lecteurs consiste en une loyale collaboration entre nos deux organes pour la défense des intérêts de notre belle corporation, et non pas à une féroce activité consistant avant tout à nuire au voisin.

D'autre part, nous adressons à M. Bech nos félicitations pour sa brillante activité. (Réd.)

Le Comité ayant siégé le matin même, jusqu'à près de 14 heures, il en résulte un certain retard pour l'ouverture de l'assemblée et ce n'est qu'à 15 h. 30 que M. Martin, président, ouvre la séance en s'excusant de ce retard. Il explique en même temps pourquoi l'activité de l'Association a été un peu ralentie depuis la dernière assemblée de juillet : à cause du branle-bas quasi-général pour le lancement du « sonore ». Malgré cela les affaires courantes de l'Association ont été régulièrement liquidées par le secrétariat.

Deux nouveaux membres demandent leur admission : M. Nicolas, de Sion, et Torrioni, de Bulle. Ils sont acceptés comme membres « actifs ».

Deux anciens collègues qui avaient démissionné, sont également présents et, sur leur demande, réintégré dans la liste des « actifs ». Il s'agit de MM. Huboux (Genève) et Gammeter (Fleurier).

MM. Boéchat (Delémont), Jotterand (Bière) et Ruffli (St-Imier) se font excuser.

La liste de présence accuse la participation de 24 membres, représentant 37 cinémas, soit les  $\frac{2}{3}$  des établissements affiliés à l'Association.

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 1930, à Lausanne, est approuvé sans observation.

Les comptes de 1930 sont vérifiés par deux réviseurs nommés d'office : MM. Mayor (Sion) et Zufferey (Sierre). Ils proposent à l'assemblée de donner décharge au secrétaire-caissier, tous les comptes étant parfaitement en ordre. L'assemblée en décide ainsi.

Au sujet des comptes, le caissier donne quelques renseignements supplémentaires, en attirant tout spécialement l'attention des membres sur le résultat de la liste de souscription qui a permis de couvrir l'ancien déficit et sur l'état financier actuel qui, après les modifications votées en juillet dernier, est fort satisfaisant et met désormais fin à l'ère des déficits et des cotisations extraordinaires.

Le rapport de gestion, présenté par le secrétaire, est également approuvé par l'assemblée.

Réélection du Comité. Après une courte discussion, le comité sortant de charge est réélu. Il se composera donc, comme l'an passé, de : M. Martin, président ; M. le Dr Brum, vice-président ; MM. Hipleh, Hoffmann et Louviot, membres ; M. A. Bech, secrétaire.

Assurance contre les accidents par la Caisse nationale d'assurances à Lucerne. Après des renseignements circonstanciés, donnés par le secrétaire, l'assemblée décide de tenter une démarche auprès de la dite Caisse pour obtenir une diminution du taux des primes à payer pour les accidents non-professionnels. Comme on le sait, les cinémas sont soumis à l'assurance obligatoire de Lucerne, qui ne les considère pas comme entreprises régulières et continues, mais comme exploitations intermittentes ou irrégulières. Et pourtant !... Le secrétaire a donc mission de faire le nécessaire.

Bonification sur les achats de disques de gramophones. L'Association de la Suisse allemande nous soumet une proposition d'entente avec les marchands de disques. Mais les conditions ne nous paraissent pas très favorables, il est décidé de nous entendre directement avec l'association des marchands de disques.

Ristourne sur la vente du chocolat dans les cinémas. C'est également sur une proposition de la Section allemande que la Convention chocolatière suisse, à Genève, serait disposée à nous accorder une petite ristourne si, pour l'ensemble de la Suisse, on arrive dans un nombre minimum d'établissements à vendre un total minimum de chocolat, fixé d'avance. Les bases d'un tel accord semblent réalisables et le secrétaire est invité à adresser un questionnaire à tous les membres de l'Association pour obtenir les renseignements précis nécessaires à l'entente préconisée. Entre temps, l'Association de la Suisse allemande sera nantie de notre acquiescement de principe.

M. Hipleh, directeur du « Cinéma Suisse », attaqué injustement par le Comité de l'Association de la Suisse allemande, exprime le désir que notre association intervienne officiellement pour remettre les choses au point. Comme les faits sont à l'entière décharge de notre président honoraire, l'assemblée n'hésite pas à lui donner satisfaction et prie le secrétariat d'adresser la « mise au point » nécessaire au comité de Zurich.

Puis, l'assemblée attaque le gros morceau de l'ordre du jour : l'additif au contrat de location de films, proposé par l'association des loueurs de films.

Chaque paragraphe de ce projet est l'objet d'une discussion serrée et de nombreux amendements ou la suppression complète de certains passages est décidée. Une commission est chargée de soumettre nos contre-propositions à l'Association des loueurs, également représentée par une commission spéciale et qui doit siéger le lendemain après-midi, à Genève. Nos représentants sont MM. Martin, Dr Brum et Louviot.

(Secrétariat : Nous avons appris entre temps que nos contre-propositions ont presque toutes été admises et qu'un projet définitif sera soumis sous peu à nos membres.)

La reprise des pourparlers avec l'Association des loueurs de films, en vue de la signature d'une convention réciproque, projet momentanément abandonné par suite de l'instabilité créée l'an dernier par l'introduction du « sonore » est confiée à la commission nommée en son temps, laquelle fera tout son possible pour arriver au but désiré. Il n'est pas exclu que cette question soit étudiée dans une grande assemblée commune des loueurs et des directeurs.

*Cinéma sonore.* M. le Dr Brum donne connaissance d'un article paru dans la « Cinématographie française » au sujet de la location des films sonores et espère que les conditions préconisées par la Fédération française des directeurs de cinémas seront un jour mises en pratique aussi bien en France que chez nous.

Le lieu de la prochaine assemblée sera fixé par le comité et dépendra des décisions prises entre temps avec l'Association des loueurs.

Fribourg, le 15 mars 1931.

Le secrétaire : A. BECH.

### Les coulisses de l'écran...

## Autour d'une campagne hargneuse...

Depuis quelques mois déjà, le monde cinématographique suit avec intérêt l'assaut aussi rude qu'injustifié que subit — sans grand dommage, d'ailleurs — une des plus importantes firmes d'Europe : Pathé Cinéma, en la personne de son administrateur-délégué, M. Emile Natan.

Tant que cette campagne — menée à coup d'informations calomnieuses — s'est bornée à « inonder » la presse française, nous n'avons pas jugé opportun d'intervenir...

Aujourd'hui, la « vague d'assaut » a dépassé les frontières et atteint les journaux de notre pays.

Certains journaux, sur la foi d'un communiqué d'agence, ont publié quelques lignes relatives à « un nouveau scandale de la finance cinématographique ».

L'activité de Pathé Cinéma « déborde » suffisamment chez nous pour que nous ayons tenu à puiser à des sources « certaines » quelques renseignements moins brutalement agressifs...

Notre enquête nous permet aujourd'hui — et dans ce souci d'impartialité dont nous ne nous départissons jamais — de constater que les informations publiées sont complètement erronées... et émanent, à coup sûr, de ceux qui s'acharnent à la perte d'un homme qui a réussi à placer une firme française au premier rang de l'industrie cinématographique européenne.

De ce que nous avons appris, voici ce qu'il ressort de la façon la plus formelle :

L'activité générale de Pathé Cinéma est plus intense que par le passé. Son « circuit d'exploitation » groupe aujourd'hui en France plus de soixante salles. Le département « production » travaille actuellement plus que jamais (le nombre des films en cours de réalisation et la valeur des metteurs en scène et artistes choisis en témoignent : « Partir », « La Bête Errante », « Le Roi du Cirage », « Dactylo », etc.).

Cette activité, cela va sans dire, procure aux studios de Joinville (dont l'installation immédiate a permis à

Pathé-Cinéma de « sortir » le premier « parlant » français) l'occasion de vivre une continuelle et fructueuse animation...

L'exploitation du Pathé-Journal augmente constamment d'intensité, et témoigne que l'initiative audacieuse dont M. Natan fit preuve en créant le premier journal parlant européen, n'avait rien d'une folle témérité...

Enfin (et cela répondra plus efficacement encore aux attaques particulièrement « personnelles » dont a été victime M. Natan), l'assemblée générale de Pathé Cinéma, qui s'est tenue à Paris, le 30 mars dernier, a renouvelé sa confiance à son administrateur-délégué, M. Emile Natan.

Sur 832.873 actions représentées, il n'y eut que 2574 votes « contre » (en outre, les actions à vote plural — environ 150.000 — n'ont pas pris part au vote).

Nous sommes loin, n'est-il pas vrai, du « désastre financier » annoncé, qui devait « jeter sur la paille un grand nombre de petits épargnants français » !!!

La situation de Pathé Cinéma est plus stable que jamais. Et ce ne sont pas les hurlements d'une meute de jaloux et d'envieux qui semblent devoir avoir raison de l'énergie et de l'esprit de combat de l'homme qui préside à ses destinées...

Les chiens aboient... La caravane passe...

Encore faut-il, parfois, savoir les museler !

Jean LORDIER.

*A Zurich*

*Les Cinéastes se rencontrent au*

*Café Restaurant*

*Globus*

*le plus central  
près de la gare*

**Opérateur**

au courant du sonore,  
cherche place, Suisse  
française ou allemande.

Offres sous chiffre 50 à „L'Effort Cinégraphique Suisse“.

**Operateur**

mit Tonfilm bewandert,  
such Stelle in der franz.  
oder deutsch. Schweiz.

Offerten unter chiffre 50 à „L'Effort Cinégraphique Suisse“.